



## COMITÉ DES SERVICES DE SANTÉ AGA DE 2022

### Adhésion

Margaret Urquhart, présidente, représentante régionale de l'Est  
Alyson Hillier RTO-NSTU  
Peggy Prendergast RTAM  
Bill Berryman RTO-NSTU  
Adeline Wuschenny STS  
Albert Legge NLTA  
Helen Sukovieff STS

### MANDAT

Le comité des services de santé doit

- a) Fournir aux membres des liens vers des informations fiables sur la santé et le bien-être personnel.
- b) Défendre les objectifs de santé identifiés dans les plans stratégiques et les résolutions des membres d'ACER-CART.
- c) Préparer pour l'exécutif des propositions, des prises de position et des recommandations appropriées concernant les problèmes de santé.

Le comité des services de santé a tenu trois réunions, organisées par le comité des médias en ligne de la NBSRT. Les membres ont apporté des informations/documents, des idées et des points de vue qu'ils jugeaient pertinents. Ils ont posé des questions et présenté des sujets supplémentaires à examiner. De plus, les membres ont partagé des informations sur les activités et les initiatives dans leurs juridictions respectives. Leur contribution active et diligente à chaque réunion et aux travaux du comité est très appréciée et mérite d'être soulignée.

### Le Comité:

- a. Suivi des sujets reportés de 2020-2021
- b. Suggestions de lettres/recommandations à l'exécutif
- c. Examen de documents relatifs à la santé, particulièrement pertinents pour vieillir sur place
- d. A fourni au comité de défense des intérêts politiques 11 points à examiner.
- e. Préparer les articles à publier dans la rubrique « Dernières nouvelles » du site web d'ACER-CART.
- f. A pris note des postes budgétaires fédéraux 2022 relatifs aux soins de santé et au vieillissement sur place (voir l'annexe B).
- g. Points de l'accord entre le NPD et les libéraux relatifs aux questions de santé.
- h. Identification de sujets supplémentaires à examiner
- i. Nous avons recommandé que l'ACER-CART soutienne le projet de normes de soins de longue durée et la législation sur les soins de longue durée. Nous avons recommandé de soutenir l'élimination des maisons de soins à but lucratif.

Articles à publier sur le site web d'ACER-CART sous la rubrique « Dernières nouvelles ».

- a. Liens vers les bulletins de CanAge sur l'état des vaccins dans chaque juridiction.
- b. Liens vers un document donnant un aperçu de la Loi canadienne sur la santé et un lien vers les fiches de rapport annuel, par juridiction, sur la Loi canadienne sur la santé.
- c. Liens vers les fiches de rapport de l'Institut canadien de la santé sur les accords bilatéraux en matière de santé, y compris la notification d'accords supplémentaires pour les fonds de soins de longue durée.
- d. Avis que la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir a été adoptée et un lien vers la loi ainsi que la nécessité pour les membres de déterminer les variations dans l'accès et l'application dans leur juridiction.
- e. Un lien pour la planification avancée des soins, un besoin mis en évidence lors du Covid

L'annexe A. donne un aperçu d'un film documentaire que les membres pourraient envisager de considérer comme un stimulant pour la discussion des questions relatives aux aînés, y compris la santé mentale des aînés.

Les recommandations aux associations membres sont : que les membres se

- a. Familiarise les membres avec la législation sur les procurations et les tenir au courant de son évolution.
- b. Détermine si leur juridiction dispose d'un défenseur/ombudsman indépendant des personnes âgées et, dans l'affirmative, familiariser les membres avec leur rôle et, dans le cas contraire, promouvoir la nomination d'un tel défenseur/ombudsman.
- c. Préconise le vaccin antigrippal à haute dose s'il n'est pas disponible dans votre région par le biais de Medicare.

Sur recommandation du comité, une lettre a été envoyée au Conseil national des aînés pour l'informer que l'ACER-CART est prêt à s'engager et à participer à la contribution au bien-être de tous les aînés.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a publié en mai un rapport sur les accords bilatéraux sur la santé intitulé *Défis communs, priorités partagées*. Le *rapport annuel sur la Loi canadienne sur la santé*, dont la date de publication est indéterminée, fournit des détails par juridiction. Les membres sont encouragés à examiner les rapports antérieurs, tels que mentionnés dans une page Web, et à rechercher et vérifier régulièrement les derniers rapports afin de se tenir au courant des progrès réalisés dans leurs juridictions respectives.

Bien que le gouvernement fédéral fournisse le financement et un certain cadre, ce sont les provinces et les territoires qui prennent les décisions sur la façon dont l'argent de la santé est dépensé et où il l'est. Une tendance récente a été de signer des accords bilatéraux sur une variété de sujets. La lettre de mandat du ministre fédéral de la Santé indique qu'il en est de même pour l'assurance-médicaments. En réponse à des questions concernant le budget fédéral et l'entente avec le NPD relativement à l'assurance-médicaments, la ministre des Finances, Mme Freeland, a souligné la nécessité de conclure une entente avec de nombreuses parties ayant des intérêts et des approches variés. Il incombe donc à chaque organisation membre de s'informer et de s'engager activement alors que le gouvernement fédéral élabore des régimes de soins dentaires et d'assurance-médicaments et fournit des normes et des lignes directrices pour les soins de longue durée.

En regardant vers l'avenir, nous devons tenir compte de ce qui a été réalisé, ou partiellement réalisé, au cours des dernières années — la nomination de ministres responsables des aînés, l'évolution de l'assurance-médicaments, la nomination de défenseurs des aînés. Covid a permis de s'attendre à des développements importants en matière de soins de longue durée. Des accords bilatéraux relatifs au financement des soins de longue durée ont été conclus et le sont encore. Des normes nationales sont à l'étude. La législation sur les soins de longue durée est à l'étude dans certaines juridictions et sera un sujet d'attention dans l'année à venir.

Respectueusement soumis

Margaret Urquhart